

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 31 MARS 2014 À 16H30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers, Jocelyn Fradette,
Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino
Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur le conseiller Lucien Boily.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Pierre Landry, directeur général adjoint, et madame Annie Aubin, greffière adjointe.

La séance est ouverte à 16h30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

NOMINATION – INGÉNIEUR DE PROJET

152-09-2014

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de monsieur Stéphane Rodrigue, la Ville d'Alma doit procéder à l'embauche d'un ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour analyser les candidatures reçues suite à un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection à l'effet de retenir la candidature de monsieur Félix Deslauriers à titre d'ingénieur de projet, et ce, compte tenu de ses qualifications;

CONSIDÉRANT l'étude complétée en comité plénier;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de monsieur Félix Deslauriers, à titre d'ingénieur de projet, à compter du 31 mars 2014, avec une période de probation d'un an, le tout conformément à la politique de rémunération et au plan d'évaluation des tâches actuellement en vigueur à la Ville d'Alma."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE **153-09-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une piste multifonctionnelle en bordure du boulevard Maurice-Paradis, les soumissions suivantes ont été reçues le 27 mars 2014 :

	<u>Prix total, taxes incluses</u>
- Terrassement Jocelyn Fortin enr. – Alma	372 071,18 \$
- Les Excavations G. Larouche inc. – Alma	296 635,50 \$
- Les Entreprises Rosario Martel inc. – Alma	360 452,09 \$
- Excavation L.M.R.	327 734,09 \$
- Claveau & Fils inc.	397 100,66 \$
- Entreprise PJS	414 573,41 \$
- Inter-Projet	459 517,48 \$
- Excavation Unibec inc.	486 117,17 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics et de la firme *Cegertec Worley Parson*, précisant que le plus bas soumissionnaire conforme est Excavations G. Larouche inc. au montant de 296 635,50 \$ avec les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer à la firme «Excavations G. Larouche inc.» d'Alma, le contrat pour les travaux de construction de la piste multifonctionnelle en bordure du boulevard Maurice-Paradis, pour un coût total de 296 635,50 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation no.194 prévu à cette fin."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT – INGÉNIERIE – VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS SUD

154-09-2014

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a autorisé les nouveaux développements résidentiels dans le secteur Sud de la municipalité dans la mesure où cette dernière s'est engagée à vider le bassin numéro 1 des étangs d'épuration Sud, situé sur le boulevard Auger Est;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des travaux publics a demandé à la firme Roche limitée, groupe-conseil, de déposer une offre d'honoraires professionnels pour le mandat suivant, à savoir :

- réaliser les documents d'appel d'offres, la gestion du contrat ainsi que la surveillance complète des travaux requis pour la vidange des boues d'épuration des eaux accumulées dans le bassin numéro 1;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Roche limitée, Groupe-conseil, le mandat pour réaliser les documents d'appel d'offres, la gestion du contrat ainsi que la surveillance complète des travaux requis pour la vidange des boues d'épuration des eaux accumulées dans le bassin numéro 1 des étangs d'épuration Sud situé sur le boulevard Auger Est, le tout conformément à sa proposition datée du 19 mars 2014, accompagnée de sa modification datée du 31 mars 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 20 200,00 \$, taxes en sus."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 239-2014 AYANT POUR OBJET DE RÉVISER LES TARIFS ET CONDITIONS D'ÉLECTRICITÉ DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES RENDRE CONFORMES AUX TAUX RÉVISÉS D'HYDRO-QUÉBEC EN VIGUEUR LE 1^{ER} AVRIL 2014

155-09-2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement 239-2014 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, ET RÉSOLU :

"d'adopter le règlement 239-2014 ayant pour objet de réviser les tarifs et conditions d'électricité du réseau municipal pour les rendre conformes à ceux révisés d'Hydro-Québec en vigueur le 1^{er} avril 2014."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

156-09-2014

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.


greffière adjointe


maire